

“ *Messieurs de la Chambre d'Assemblée.*

“ Lorsque je vous adressai au commencement de la Session, je n'avois aucune raison de douter de votre modération ou de votre prudence, et je mis une pleine confiance en toutes les deux. J'attendois de vous, que, guidés par ces principes, vous feriez un sacrifice généreux de toutes animosités personnelles et de tous mécontentemens particuliers ; que vous feriez d'une attention vigilante pour les intérêts de votre pays, et d'une persévérance inébranlable à remplir vos devoirs publics avec zèle et promptitude. J'attendois de vous des efforts sincères pour affermir l'harmonie générale de la Province, et une soigneuse retenue sur tout ce qui pourroit avoir une tendance à la troubler. J'ai cru que vous observeriez tous les égards qui sont dus, et par cela même indispensables, envers les autres branches de la Législature, et que vous coopéreriez avec promptitude et cordialité, dans tout ce qui pourroit contribuer au bonheur et au bien-être de la Colonie. J'avois le droit de m'attendre à ce procédé de votre part, parcequ'il étoit dicté par votre devoir constitutionnel, parcequ'il auroit fourni un témoignage assuré, comme il étoit le seul que demandoit le Gouvernement de Sa Majesté, de la loyauté et de l'attachement que vous professez avec tant d'ardeur, et que je crois que vous possédez en effet, et parcequ'il étoit particulièrement exigé par la conjoncture critique du moment, et sur-tout par la situation précaire dans laquelle nous nous trouvions alors à l'égard des États-Unis. Je regrette d'avoir à ajouter, que j'ai été trompé dans ces attentes, et dans toutes les espérances sur lesquelles je me fondois.

“ Vous avez consumé dans des débats infructueux, excités par des animosités particulières et personnelles, ou par des contestations frivoles sur des objets futiles de pure formalité, ce tems et ces talens, auxquels, dans l'enceinte de vos murs, le public a un titre exclusif. Cet abus de vos fonctions, vous l'avez préféré aux devoirs élevés et importants auxquels vous êtes obligés envers votre Souverain et vos Constituans, et par là vous avez nécessairement été dans le cas de négliger des affaires d'importance et d'obligation qui vous étoient soumises, tandis qu'en même tems vous avez en effet empêché l'introduction de telles autres qui ont pu être en contemplation. S'il falloit d'autres preuves de cet abus de votre tems, je viens d'en donner une, en ce que je n'ai eu